



AERO-CLUB DE FRANCE

**Magazine AEROFRANCE**  
**Site Internet WWW.AEROCLUB.COM**

**TARIFS (HT) 2006 / 2007**

<b>Aérofrance :</b>	
4 <sup>ème</sup> de couverture	2 000 €
2 <sup>ème</sup> ou 3 <sup>ème</sup> de couverture	1 500 €
<b>www.aeroclub.com :</b>	2000 €
encart statique ou dynamique avec ou sans lien vers votre site 170 X 120 px présent sur toutes les pages du site pour une durée d'un mois	
Réalisation de l'annonce	+ 500 €
Remises professionnelles – Agences : – 15 % (non cumulable)	
Plan média annuel ou annonce groupée ( 4 <sup>ème</sup> de couverture + encart www.aeroclub.com) :	- 15 %
Pour toutes opérations spéciales : nous consulter <i>Pour en savoir plus : <a href="http://www.aeroclub.com/pub.htm">www.aeroclub.com/pub.htm</a></i>	

**ELEMENTS TECHNIQUES A FOURNIR PAR L'ANNONCEUR**

<b>Aérofrance :</b>
Format du journal (17,5 / 25,5)
Trame Offset : 150
Pagination en quadrichromie
<b>www.aeroclub.com</b>
Format de l'encart : 170x120 px
jpeg, gif, gif animé, flash (.swf), java
Support technique à nous adresser pour parution :
- sous forme de cd-rom à :
<b>Aéro-Club de France – Service Communication</b>
6, rue Galilée 75116 Paris Tél. : 01 47 23 72 72 Fax : 01 43 23 50 90
- par E-mail à : <a href="mailto:communication@eroclub.com">communication@eroclub.com</a>
Un Bon à Tirer vous sera envoyé pour validation

**CONDITIONS GENERALES**

Journal à parution trimestrielle et site Internet mis à jour mensuellement. Règlement à la validation du BAT à l'ordre de Aéro-Club de France. Tout ordre de publicité transitant par une agence rend l'annonceur responsable du règlement de la publicité. En cas de litige, seul le Tribunal de Commerce de Paris est compétent. Aérofrance / <a href="http://www.aeroclub.com">www.aeroclub.com</a> : Edité par L' Aéro-Club de France - 6, rue Galilée 75116 Paris Tél. : 01 47 23 72 72 Fax : 01 47 23 50 90
---



**ODRE D'INSERTION**

**Raison sociale :** .....

**Représenté par :** .....

**Adresse :** .....

**Ville :** ..... **Code postal :** .....

**Tel. :** ..... **Fax :** .....

**Site Web**..... **E-mail :** .....

**Surface(s) :** .....

**Montant H.T. :** .....

**Frais techniques :** .....

**T.V.A (en vigueur) :** .....

**Montant T.T.C. :** .....

**Observations :** .....

.....

.....

.....

.....

**Cachet et signature**  
*de l'annonceur*

**Fait à** .....

.....



**AERO-CLUB DE FRANCE**

Reconnu d'Utilité Publique  
Membre Fondateur de la Fédération Aéronautique Internationale

Madame, Monsieur,

Première institution aéronautique dans le monde, l'Aéro-Club de France s'emploie à promouvoir l'aéronautique auprès du grand public.

Bien ancré dans son époque tout en gardant un œil attentif et passionné sur l'histoire et le patrimoine, l'Aéro-Club de France veille aussi à ne pas manquer les grands rendez-vous de l'avenir et représente la France auprès des organisations internationales, homologue les records et regroupe l'ensemble des fédérations aéronautiques au sein d'un conseil national.

Plus de 100 000 licenciés se trouvent ainsi fédérés pour rassembler, défendre et encourager la pratique des sports et loisirs de l'air.

Dans cet esprit, le magazine trimestriel **Aérofrance** vous informe de toute l'actualité aéronautique là où elle se trouve et vous invite à la réflexion et au voyage à travers de nombreux reportages et aventures vécues.

**L'Aérofrance** est diffusé à l'ensemble des membres de l'Aéro-Club de France, des cabinets ministériels, des décideurs et dirigeants de l'aéronautique civile et militaire, des principaux clubs et sociétés aéronautiques privées, des responsables européens, des principales personnalités de l'aéronautique, des propriétaires d'avions et de pistes privées.

Véritable passerelle d'information et de promotion, le magazine **Aérofrance**, vous permet de témoigner de l'intérêt que vous portez à l'univers aéronautique et de bénéficier d'un environnement à forte valeur ajoutée.

L'Aéro-Club de France s'engage à prêter tout son concours et encourage les partenaires économiques et culturels à porter de plus en plus leurs regards vers cet univers, qui présente, soulignons-le, des perspectives très attractives.

Votre participation au magazine **Aérofrance**, vous accorde automatiquement, un droit d'accès prioritaire à l'ensemble des manifestations organisées par l'Aéro-Club de France, au moyen de deux cartes nominatives établies aux noms des responsables désignés de votre entreprise.

Certain que l'utilité de ce document ne vous a pas échappé, je vous remercie par avance de votre collaboration et vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma haute considération.

**Jean-François GEORGES**  
**Président**